

DEPARTEMENT

Le

03 JUIN 2015

EXTRAIT DU REGISTRE

MARTINIQUE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 13 mai 2015

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
35	24	28
		Dont procurations
		04
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
28	00	00

Date de la convocation

06/05/2015

Date d'affichage

08/05/2015

Objet de la Délibération

AFFAIRES FONCIERES

**Vente du terrain P-478 – Bourg
au profit de Mme Laurence MESANGE**

Président de Séance :
Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :
Éric JULTAT

L'an deux mille quinze et **le treize mai** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

Étaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Émile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Éric JULTAT, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Antoine JEAN-BOLO, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Absents excusés : MM, Marie GARON, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphaël BORDELAIS, Cémiane MOUTOUCOUMARO, Renaud SAINT-ALBIN.

Absents : Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Joseph Armand BRAY, Philippe TAIEB, Max ORVILLE.

Procurations : MM Marie GARON, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE et Cémiane MOUTOUCOUMARO ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Marie Victor PAIGERAC et Gérard CHAUVET.

**VENTE DE TERRAIN
VILLE DE SCHOELCHER AU PROFIT DE MME MESANGE Laurence
PARCELLE P-478 DE 180 M²
LIEU-DIT BOURG DE SCHOELCHER**

À la demande de Monsieur le Maire, monsieur Fred DERNE indique que :

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 juin 2012 approuvant la procédure de bien vacant sans maître en vue de l'incorporation dans le domaine communal de la parcelle cadastrée P-478 (ex P-144),

Vu l'arrêté municipal enregistré sous le n° 147 en date du 13 septembre 2012 déclarant l'immeuble sans maître,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mai 2013 approuvant l'incorporation dans le domaine communal d'un bien vacant sans maître cadastré P-478 (ex P-144), situé 1 Rue Joseph SYMPHOR, au lieu-dit Bourg de Schœlcher,

Vu l'avis des domaines en date du 08 juillet 2014 estimant dans son avis en date du 08 juillet 2014 la valeur vénale de la parcelle indiquée au prix de 23 400 € (vingt-trois mille quatre cents) soit 130 € (cent trente euros) le m².

Vu le plan de bornage et division de la parcelle anciennement cadastrée P-144, devenue P-478, réalisé par le Cabinet ONFRAY pour le compte de la ville de Schœlcher,

Considérant que cette parcelle ne présente aucun intérêt particulier pour la ville de Schœlcher,

Compte-tenu de la volonté de madame Laurence MESANGE de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée P-478 située au lieu-dit Bourg de Schœlcher pour une superficie de 180 m², et appréciant l'opportunité que cette acquisition représente pour l'intéressée, la collectivité propose de lui vendre ce bien au prix de **11 000 € (onze mille euros), soit 61,11 € (soixante et un euros et onze centimes) le m².**

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur Fred DERNE et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, à ce stade de la procédure :

- **d'approuver le principe de vente de la parcelle communale cadastrée P-478 au profit de madame Laurence MESANGE ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à :**
 - **procéder à la signature de toutes pièces et acte se rapportant à cette vente ;**
 - **confier à une étude notariale la rédaction de l'acte de vente pour le compte de la ville.**

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 27 MAI 2015
Le Maire


Luc CLEMENTE

